



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MARS 2007**

Présentes : environ 25 personnes à la Maison des Associations, salle Zazie Sadou

Excusé-e-s : Jacqueline Cadoux, Julie Gaudreau, Jeanine de Haller, Madeleine Lerch, Yves-Alain Mosimann, Romain Oguey Leresche, Albert Rodrik, Janine Revillet, Maria Roth-Bernasconi, Carole Scheller, Théo Schneider, Henri Stauffer, Bernadette Vial.

### **INTRODUCTION**

La présidente, Maryelle Budry, ouvre la séance à 18 heures 30 et signale les personnes excusées (voir ci-dessus).

Concernant la situation financière précaire d'Elisa, la présidente rappelle qu'une démarche avait été entreprise auprès du Conseil d'Etat demandant un subventionnement à hauteur de Fr. 50'000. Le Conseil d'Etat n'a pas accepté cette requête mais a tout de même décidé d'allouer à l'association Fr. 10'000 (en réalité Fr. 9'900). La présidente souligne que c'est grâce à un don exceptionnel de Fr. 30'000 d'un particulier qu'Elisa a pu poursuivre ses activités en 2006.

Elle remarque ensuite que l'année écoulée a été difficile pour plusieurs membres du Comité et les permanent-e-s, qui ont connu des deuils et des difficultés familiales, en particulier pour Michel Ottet, qui a perdu son épouse. Malgré ces difficultés, Elisa a poursuivi ses activités et s'est impliquée très activement dans la campagne combattant les deux lois sur l'asile et les étrangers soumises en septembre en votation populaire.

### **1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE DU 15 FEVRIER 2006.**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. RAPPORT D'ACTIVITE DE BARBARA TSCHOPP CONCERNANT LES PERMANENCES DE LA CROISETTE**

2006 a été une année marquée par des bouleversements tant au niveau des règles s'appliquant aux personnes en situation précaire, avec une baisse de leur encadrement et l'adoption en septembre par le peuple des modifications de la loi sur l'asile et de la nouvelle loi sur les étrangers, qu'au niveau personnel pour plusieurs membres actifs d'ELISA.

#### **Situation générale**

L'année écoulée a connu une légère augmentation des demandes d'asile d'environ 5%.

L'Office fédéral des migrations (ODM) a enregistré, en chiffres ronds, 10'500 demandes d'asile, dont 18% ont été acceptées sous forme d'asile et 49% sous forme d'admission provisoire. Cela signifie que les deux tiers des personnes en quête de protection (67%), ont vu leur requête admise par nos autorités, car celle-ci était pleinement justifiée. 17% des demandes ont été écartées par des non-entrées en matière (NEM).

Comme durant la période précédente, les prises de décision ont été souvent très rapides et moins bien motivées qu'auparavant. Vers la fin de l'année, la Commission de recours en matière d'asile (CRA) a pris quelques décisions de principe destinées à adapter la jurisprudence suisse au niveau international et a demandé à l'ODM de faire ses investigations d'une manière plus exacte. Nous ne pouvons que saluer cette avancée. Cela a permis, entre autres, à l'une de nos mandantes et à sa

famille d'obtenir l'asile. A relever qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 la CRA a été remplacée par le Tribunal administratif fédéral avec des règles plus strictes.

Dès l'acceptation par le peuple de la nouvelle loi sur les étrangers et des modifications de la loi sur l'asile, l'inquiétude de nos consultant-e-s quant à leur avenir et à leur protection s'est fait très fortement sentir. Nous avons eu une multitude de demandes pour présenter des reconsidérations, sans pouvoir y donner suite faute de motifs appropriés.

Nous avons en même temps pu constater, avec plaisir, les efforts faits par l'Office cantonal de la population pour recenser les personnes répondant aux nouveaux critères de régularisation.

Au cours de l'année 2006, nos efforts se sont souvent concentrés sur des regroupements familiaux, soit pour faire venir des proches de l'étranger, soit pour obtenir un changement de canton. Les deux types procédures sont difficiles et souvent longues mais quelle joie chez les familles quand l'être aimé peut finalement les rejoindre.

### **Le travail des permanences**

En 2006, nous avons bénéficié du travail de deux stagiaires, en tant qu'aides de bureau, ce qui nous a grandement aidé sur le plan administratif. Chacune nous a également apporté ses précieuses connaissances linguistiques. Mais dès à présent, nous n'avons plus de soutien de cet ordre. Cela rend le suivi matériel et administratif du travail des permanences beaucoup plus précaire et cela constitue pour moi un souci majeur.

### **Quelques chiffres pour 2006**

- Nous avons reçu sensiblement le même nombre de visites qu'en 2005, soit 933 recensées, ce qui, compte tenu des oublis, porte ce nombre à plus ou moins 1'100.
- 9 de nos mandant-e-s ont reçu l'asile : 2 jeunes femmes, l'une du Yémen avec son mari et un enfant, l'autre d'Irak avec un enfant, 2 Togolais avec famille, un Algérien avec famille, un Syrien avec une famille nombreuse, un Turc, un Iranien et un Erythréen, soit au total 22 personnes dont 8 enfants.
- 8 admissions provisoires ont été accordées à des personnes ayant fait appel à ELISA.

### **Evolution des situations dont nous nous sommes occupés**

- La famille bosniaque avec trois petits enfants, pour laquelle nous nous sommes beaucoup investis en 2005, est en voie d'obtenir un permis de séjour.
- Après plus d'un an de séparation, la petite Irakienne restée à Mossul a pu rejoindre ses parents et sa fratrie à Genève. Cela après une longue et coûteuse procédure qui n'a pu être menée à bien que grâce à l'aide et à l'assistance remarquable de l'Ambassade suisse à Damas. La recherche de fonds pour cette famille nous a permis d'obtenir à titre tout à fait exceptionnel un don de la Chaîne du Bonheur ainsi que d'autres dons de particuliers, ce qui nous a permis de créer un petit fonds pour des aides ponctuelles.
- La jeune Somalienne vivant à Djibouti et menacée d'excision a obtenu une autorisation d'entrée en Suisse, mais doit maintenant faire un test ADN ainsi que sa mère pour prouver leurs liens familiaux. Ensuite, elle devrait pouvoir venir à Genève si sa famille arrive à aplanir les obstacles créés par une dizaine d'années de séparation.
- Le père afghan débouté vivant au Tessin a pu rejoindre sa femme et ses enfants qui ont obtenu une admission provisoire à Genève.
- La mère irakienne isolée dans le canton de Berne a obtenu le droit de vivre à Genève avec sa fille qui a obtenu l'asile. Une autre Irakienne attribuée au canton d'Argovie a pu rejoindre sa sœur et la famille de celle-ci à Genève.
- Actuellement nous nous occupons d'une famille turque avec huit enfants dont six mineurs pour les préparer au retour dans leur pays après dix-huit ans en Europe, dont quatre en Suisse. Malheureusement cette famille ne remplit aucun des critères pour profiter d'une mesure d'intégration en Suisse.

- Une autre famille turque, bien intégrée, avec deux enfants scolarisés est en instance de renvoi, car elle n'est pas en Suisse depuis cinq ans. L'institutrice des enfants a fait intervenir son père, un avocat connu et influent à Genève, qui se charge maintenant de leur dossier.

L'adoption des modifications de la loi sur l'asile aura pour conséquence, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, que les personnes déboutées seront exclues de l'assistance comme c'est le cas actuellement pour les NEM. Il y a donc lieu d'aider les personnes qui en ont la possibilité à retourner dans leur pays dans la dignité, avec des moyens et un projet de réinstallation.

### **Les bénévoles mandataires et asilonautes**

Comme précédemment, le nombre des personnes bénévoles actives se situe entre quinze et vingt, parmi lesquelles une dizaine participent plus ou moins régulièrement aux permanences. Quatre à cinq personnes assurent le gros du travail. Nous avons la chance d'avoir des juristes en devenir et confirmés parmi nos bénévoles. Beaucoup sont étudiant-e-s aux HEI ou en sociologie.

Ces bénévoles montrent une formidable empathie pour les personnes faisant appel à ELISA et sans leur aide le service d'assistance juridique gratuit de notre réseau n'existerait tout simplement pas. Je les remercie chaleureusement ainsi que les personnes qui viennent nous aider ponctuellement pour des traductions. Un grand merci aussi à AGORA pour la gestion de l'accueil des requérant-e-s d'asile lors des permanences.

### **Formation et information**

Pour les raisons évoquées au début de mon intervention, il ne nous a pas été possible de mettre sur pied des formations durant 2006. La sensibilisation aux problèmes des migrant-e-s par des stages et la participation à différentes actions, comme celles ayant eu lieu durant la campagne de votation, permettent à nos bénévoles, souvent des jeunes en voie de formation, de s'initier à la construction et à la défense de droits et de règlements humains pour les étranger-ère-s.

En conclusion, je continue à croire que notre rôle réside autant dans la sensibilisation des jeunes qui auront des responsabilités demain que dans la défense pratique des migrant-e-s forcé-e-s et des requérant-e-s d'asile. J'adresse mes remerciements aux particuliers, aux institutions et aux autorités, qui par leurs dons et subventions nous permettent de poursuivre notre travail ainsi qu'aux membres de notre Comité pour leur dévouement et leur souci d'assurer la base matérielle d'ELISA.

## **3. RAPPORT D'ACTIVITE DE MICHEL OTTET CONCERNANT L'AEROPORT ET LE RESEAU EXODUS.**

### **L'aéroport.**

Tout d'abord, j'adresse un grand merci aux aumôniers qui assurent une permanence quotidienne dans la zone de transit de l'aéroport et grâce auxquels je peux entrer en contact avec les requérant-e-s d'asile nécessitant une aide juridique.

Au total 41 personnes et deux enfants ont demandé l'asile à l'aéroport de Genève-Cointrin en 2006 ; cet effectif est en sensible diminution (56 personnes en 2005). Sur ce total, vingt-cinq personnes ont été autorisées à entrer en Suisse et dirigées vers le Centre d'enregistrement de Vallorbe, une a été réadmise en France, six personnes ont été renvoyées vers leur pays d'origine dont deux vers l'Inde qui a refusé leur entrée et les a renvoyées à Genève. Deux personnes ont refusé de prendre l'avion, l'une d'entre elles a été mise en détention pour refus d'obtempérer aux ordres de l'autorité. Cinq demandeurs d'asile ont disparu de la zone de transit. Au 31 décembre, deux cas restaient en suspens.

Une partie importante de l'activité à l'aéroport a été consacrée à évaluer les situations des requérant-e-s d'asile avec l'Aumônerie. Cette évaluation consiste principalement à estimer les

risques de renvoi et les moyens d'agir, à apprécier l'opportunité d'accepter un mandat et aussi à donner aux requérant-e-s le moyen d'agir en déposant un recours en nom propre. Durant l'année 2006, j'ai été au courant de la plupart des demandes d'asile déposées et, dans dix-neuf cas, j'ai eu un entretien personnel à l'aéroport avec des requérant-e-s. Neuf procurations ont été assumées au nom de l'association et une présence lors des auditions a été assurée. Dans sept cas, les mandant-e-s d'Elisa ont été autorisé-e-s à entrer en Suisse. Un recours a été déposé au nom de l'association contre une décision négative. Suite au recours, l'ODM est revenu sur sa décision et a autorisé l'entrée en Suisse pour la poursuite de la procédure. Un recours déposé en nom propre a été rejeté et l'intéressé a été renvoyé vers son pays d'origine.

#### MODIFICATIONS INTRODUITES PAR LA REVISION DE LA LOI SUR L'ASILE.

Le nouveau droit qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 introduira des modifications importantes dans la procédure d'asile à l'aéroport.

Les personnes demandant l'asile pourront être retenues dans la zone de transit pendant 60 jours alors que la durée actuelle est estimée à 10 jours en moyenne. Elles pourront aussi être mises en détention en vue de leur refoulement lors d'une décision de renvoi exécutoire. Par ailleurs, les délais de recours seront prolongés, mais l'avis du HCR ne sera plus requis en cas de renvoi vers le pays d'origine.

Pratiquement, cette modification revient à clore toute la procédure d'asile à l'aéroport alors qu'actuellement la décision de cassation de l'instance de recours débouche sur une autorisation d'entrée en Suisse pour la poursuite de la procédure.

Concernant l'assistance juridique d'office qui devrait être la règle en pareils cas, la seule disposition qui en fait état dans le nouveau droit est rédigée en ces termes : *Le Conseil fédéral définit les moyens de faire appel à un conseiller juridique ou à un représentant légal dans les centres d'enregistrement et aux aéroports* (Art. 17 al. 4 LAsi). Avec une disposition aussi vague et la tendance des autorités fédérales à faire des économies à tout prix, il faut s'attendre à ce que l'assistance de la Confédération soit réduite à des prestations minimales, voire même à de simples indications (comme par exemple la mise à disposition d'un téléphone et d'une liste de mandataires,).

Compte tenu des résultats actuels de la procédure d'asile qui montrent qu'une majorité des demandes ont débouché soit sur un statut de réfugié soit sur une admission provisoire, on doit bien constater que l'on se trouve en présence d'une population qui a impérieusement besoin d'une aide juridique. Dans les procédures d'aéroport qui se dérouleront de manière très rapide et dans un espace fermé, il ne faudra pas prendre le risque d'erreurs qui pourront avoir des conséquences fatales.

Une autre disposition pourrait aussi entraîner un surcroît de travail : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 un-e passager-ère déclaré-e inadmissible (INAD) obtiendra une décision susceptible de recours (alors qu'actuellement il s'agit d'une décision informelle sans possibilité de recours). Le recours n'aura toutefois pas d'effet suspensif et la personne pourra séjourner 15 jours au plus dans la zone de transit. A Cointrin, environ 250 passager-ère-s par an sont déclaré-e-s INAD.

Il s'ensuit qu'avec ces nouvelles dispositions le travail à l'aéroport va s'accroître considérablement et qu'il faudra compter plus que jamais sur le soutien des membres et des bénévoles de l'association.

#### **Activités en faveur du Comité référendaire « Coordination contre l'Exclusion et la Xénophobie »**

Au cours de l'année écoulée, je me suis aussi beaucoup investi, avec la Présidente de l'association, Maryelle Budry, dans le comité référendaire « Coordination contre l'Exclusion et la Xénophobie » et lors de la campagne qui a précédé la votation du 24 septembre sur l'asile et les étrangers.

### **Activités en faveur du réseau EXODUS**

EXODUS est un réseau de personnes et d'associations en contact avec les requérant-e-s d'asile et les personnes étrangères retenues dans les aéroports et les zones de transit en Europe. Il regroupe des aumôniers, des assistants sociaux et juridiques. A l'heure des collaborations entre les administrations des pays européens dont l'objectif vise principalement à rejeter aux frontières les personnes qui viennent demander la protection des Etats, un tel réseau est indispensable pour tenter de faire face à cette dérive.

Actuellement je m'emploie à remettre à jour le site Internet : <http://www.exodus-network.org>. Le site étant bilingue français-anglais il est nécessaire de traduire les titres et quelques lignes de résumé dans l'autre langue. Nous cherchons donc une personne disposée à prendre ce travail de traduction en charge.

M. Ottet termine en remerciant Barbara Tschopp, avec laquelle il collabore étroitement, pour sa disponibilité et ses compétences.

Suite à la présentation de Michel Ottet, Claire de Reynier s'annonce pour effectuer la traduction du site EXODUS.

## **4. PRESENTATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2006**

### **Rapport de la trésorière, Zlata Sahlibegovic**

Bien que le Conseil d'Etat ne nous ait accordé qu'une subvention de Fr. 9'900.- en lieu et place des 50'000 francs demandés, l'équilibre financier a pu être atteint grâce à un don exceptionnel de Fr. 30'000.- d'un particulier.

#### **EVOLUTION DES RECETTES**

En ce qui concerne l'évolution des recettes, on note, mis à part le don signalé ci-dessus :

- une progression d'environ Fr. 5'000.- des dons et versements individuels
- une régression des subventions des communes.
- une augmentation des dons et versements provenant d'institutions. Il faut toutefois tenir compte du fait que la contribution de la Chaîne du Bonheur pour un montant de Fr. 5'200.- a été exceptionnelle et visait à permettre la venue en Suisse d'une fillette irakienne menacée dans son pays.

Au final, les recettes 2006 s'inscrivent à Fr. 96'153.-, bien supérieures à l'exercice 2005, pour les raisons expliquées plus haut. On ne pourra escompter de telles recettes à l'avenir.

Pour ce qui est des subventions, signalons :

- une subvention en hausse de la ville de Genève pour un montant de Fr. 35'000.-
- une subvention ponctuelle du Conseil d'Etat de Fr. 9'900.-

#### **EVOLUTION DES DEPENSES**

Le niveau des dépenses se maintient toujours avec une très légère croissance à Fr. 131'457.-. Les salaires et charges liées sont dans le cadre prévu, nos permanent-e-s n'ayant toujours pas été augmenté-e-s.

Il faut relever :

- une légère augmentation des frais de communication et d'internet, en croissance par rapport à l'exercice précédent, mais proches du budget, ainsi que des frais de maintenance et d'entretien
- une augmentation, en cette année de campagne de votation, des dépenses pour des actions dans les médias. Fr. 3'074.- ont été dépensés en lieu et place des Fr. 1'500.- budgétés
- une augmentation du poste « Prestations en faveur des requérant-e-s » due au montant dépensé pour la venue de la fillette Irakienne précédemment mentionnée en Suisse.

## RESULTAT DE L'EXERCICE

Celui-ci laisse apparaître, et c'est une première, un bénéfice de Fr. 9'595.-. Ce résultat est aussi remarquable que surprenant et le comité ne peut que féliciter les membres, donateurs et donatrices pour leur remarquable soutien.

Le nouveau capital s'inscrit à Fr. 48'801.-.

## Rapport des vérificatrices des comptes et réélection de celles-ci.

Madame Claire de Reynier présente le rapport des vérificatrices des comptes, établi avec Madame Janine Revillet. Celui-ci certifie que les comptes sont tenus avec beaucoup de rigueur et correspondent à la réalité. Les vérificatrices proposent à l'assemblée d'approuver ces comptes, ils le sont à l'unanimité.

Sur proposition de la présidente, les deux vérificatrices des comptes sont réélues par l'assemblée pour l'exercice 2007.

## Budget pour 2007

Dans l'établissement du budget 2007, il a fallu revenir à des références moins exceptionnelles que les chiffres de l'exercice 2006 et se situer dans la continuité des budgets précédents. Il fallait prendre en compte deux objectifs que s'est fixés le Comité pour 2007 :

- créer un poste d'assistant-e administratif/ve à 20% pour répondre à des besoins exprimés de longue date par nos permanent-e-s
- célébrer dignement les 20 ans d'ELISA.

## RECETTES

- Nous avons prévu un soutien des membres à hauteur de Fr. 50'000.- : il s'agit là d'un objectif ambitieux visant maintenir le niveau des dons obtenus en 2006. En revanche, pour les dons divers, on retrouve un montant raisonnable de Fr. 2'000.-, le don de Fr. 30'000.- de l'exercice 2006 demeurant exceptionnel.
- Le soutien des communes doit augmenter, nous l'avons budgété à Fr. 6'000.- et le comité s'engage pour réaliser cet objectif. En ce qui concerne le soutien d'institutions, nous envisageons aussi un effort pour réussir à financer les actions du 20<sup>ème</sup> anniversaire d'ELISA et avons prévu des recettes à hauteur de Fr. 6'000.-.

Le total des recettes prévues se monte à Fr. 66'100.-, en hausse par rapport au budget 2006, mais en retrait par rapport à l'exercice 2006. Ce budget ne prend pas en compte une subvention cantonale, nos démarches n'ayant pas encore abouti. Pour la subvention de la Ville de Genève, le montant de Fr. 35'000.- nous est confirmé pour cette année.

## DEPENSES

- Nous avons prévu la somme de Fr. 10'000.- pour la création d'un poste d'assistant-e administratif-ve à 20 %, cela durant 6 mois, le poste n'étant créé qu'en milieu d'année. Le montant global des salaires croit donc à Fr. 110'000.- avec cette mesure.
- Les postes *Action et Conférences* ont été augmentés en vue des projets qui seront mis en œuvre pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire d'ELISA.

Le total des dépenses budgétées se monte à Fr. 141'800.-, soit une hausse significative justifiée par les objectifs présentés.

Le résultat de l'exercice prenant en compte la seule subvention de la Ville de Genève laisse apparaître un déficit de Fr. 40'700.-. Nous espérons pouvoir diminuer ce déficit grâce à un financement du canton. Mais s'il fallait envisager le pire, le budget proposé serait quand même financé grâce au capital accumulé à la fin de l'exercice 2006.

Le budget présenté est accepté par l'assemblée générale.

## 5. MODIFICATIONS DES STATUTS

L'administration fiscale nous ayant demandé de rajouter une phrase à l'article 13 de nos statuts, nous en avons profité pour les revoir complètement. Les différentes modifications introduites visaient à mieux préciser les points suivants : la qualité de membre, les attributions de l'Assemblée générale et du Comité, la nomination de ce dernier et sa responsabilité quant aux dettes de l'association, la signature sociale et la dissolution de l'association.

La Présidente remercie Sophie de Weck et Stefanie Lammar, avocates, qui ont relu les statuts et fait de judicieuses remarques.

Puis on passe au vote des nouveaux statuts pour lesquels une majorité des 2/3 est requise. Les nouveaux statuts sont votés à l'unanimité.

## 6. RAPPORT, DECHARGE ET ELECTION DU COMITE

Le Comité s'est particulièrement impliqué au cours de l'année écoulée dans la campagne 2 X NON dirigée contre les deux lois discriminatoires sur l'asile et les étrangers (distribution de tracts, accompagnement d'un spectacle de rue, encartage d'un tout ménage, etc.) Plus particulièrement, Elisa a organisé deux débats publics. Le premier, le 2 juin à l'Université, avec la conseillère nationale Martine Brunshawig-Graf et les conseillers nationaux Luc Barthasat et John Dupraz, tous trois ayant eu le courage de voter non au Conseil national contre l'avis de leur parti. Quant au deuxième débat, il s'est tenu le 5 septembre à Vernier, en présence de Maria Roth-Bernasconi et Ueli Leuenberger, membres du Conseil National, qui se sont fortement engagé-e-s contre les deux lois. Enfin, le comité a invité les mandataires à un repas de l'amitié avant Noël, au Centre de la Roseraie, afin de resserrer les liens des actives et actifs à Elisa.

Sur la base de ce rapport d'activités, la Présidente demande la décharge du Comité qui est acceptée à l'unanimité.

Elle propose ensuite la réélection de l'actuel Comité composé de : Magali Bovet, Maryelle Budry, Véronique Egger, Alexandra Felder, Martine Félix, Lucienne Gillioz, Romain Oguey Leresche, Thao Pham, Yvan Rochat, Zlata Sahlibegovic auxquelles il faut ajouter les deux permanent-e-s Barbara Tschopp et Michel Ottet. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Puis, Maryelle Budry informe qu'après neuf ans de présidence elle se retire au profit de Romain Oguey Leresche, dont la candidature a été unanimement acceptée par le Comité. Elle demande à l'assemblée d'acclamer le nouveau président, qui malheureusement n'a pu être présent suite à une malencontreuse collision de dates et lit sa lettre d'excuse. Le nouveau président est acclamé par l'assemblée.

## 7. PROJETS POUR 2007

Deux objectifs principaux ont été retenus pour l'année 2007 :

### - **20<sup>ème</sup> anniversaire d'ELISA.**

Il s'agit de faire du 20<sup>ème</sup> anniversaire d'ELISA un événement et de rendre publique l'action de l'association. Pour l'instant, l'idée retenue est d'inviter une personnalité à faire une conférence sur le thème de l'immigration. Le Comité va élaborer un projet.

### - **Action dans le cadre de la période électorale**

Etant donné que l'on est en période électorale pour les élections fédérales, il s'agirait d'organiser une soirée avec nos futures représentant-e-s à Berne, plus exactement avec les candidat-e-s au Conseil National et au Conseil des Etats pour les inviter à faire connaître leurs intentions en matière de politique d'asile.

Par ailleurs, il s'agira d'assurer le suivi des démarches entreprises en vue d'obtenir un financement de l'Etat. Le projet de subventionnement présenté par des député-e-s socialistes, Verts et PDC a été minorisé en commission des finances. Le vote au Grand Conseil aura lieu probablement en juin. Etant donné le rapport des forces politiques, il resterait cinq à six député-e-s à convaincre pour obtenir la majorité.

M. Alberto Velasco et Mme Françoise Schenk-Gottret, présent-e-s dans l'assemblée, qui soutiennent fortement ce projet, vont s'employer d'ici juin à sensibiliser d'autres député-e-s en vue de trouver une majorité. M. Velasco recommande d'envoyer un courrier à la présidence du Grand Conseil avec le rapport d'activité de l'Association et les nouveaux statuts. La présidente remercie les deux député-e-s pour leur engagement.

La séance se clôt aux environs de 21 heures et est suivie d'un verre de l'amitié.

27.04.2007

Pour le PV :Lucienne Gillioz